

Dans les entreprises, des services spécialisés s'occupent de la fonction comptable : ils produisent les documents légaux requis – bilan, compte de résultat, etc. – suivant des méthodes répondant à des normes nationales et internationales, ils travaillent sur des activités administratives – la paie, la gestion des stocks, etc. – et ont un rôle, en lien avec la direction, de conseil sur les choix stratégiques (comptabilité de gestion). Dans les petites entreprises, la plupart de ces fonctions sont généralement déléguées à un cabinet d'expertise comptable.

1. Comment s'organise la fonction comptable dans l'entreprise ?

a) Définition et missions

- La fonction comptable dans l'entreprise revêt quatre aspects :
 - la collecte de l'information ; par exemple, la récupération des factures auprès du service approvisionnement ;
 - le traitement de l'information ; par exemple, l'enregistrement comptable sous forme d'écritures ;
 - le contrôle de l'information ; par exemple, la vérification que la facture comptabilisée correspond bien à la commande ;
 - la diffusion de l'information.
- Ses missions sont les suivantes :
 - informer les acteurs internes (par exemple, les dirigeants) ou externes à l'entreprise (par exemple, la banque de l'entreprise) ;
 - permettre la prise de décision grâce à l'information qui convient ; par exemple, relancer les « mauvais payeurs » ;
 - répondre aux obligations légales ; par exemple, élaborer le bilan ;
 - être un support de preuves dans la vie des affaires.

b) Organisation

Le travail comptable s'organise en plusieurs étapes :

- réception de la pièce comptable (la facture, le chèque, etc.) ;
- enregistrement au journal (par exemple le journal des achats, le journal de banque) ;
- report détaillé dans les comptes, appelés le grand livre (par exemple, détail des comptes clients) ;
- synthèse dans la balance (par exemple, solde du compte client) ;
- alimentation des documents légaux par la balance (par exemple, le bilan compte de résultat).

La comptabilité est en partie double : débit/ crédit ; emploi/ ressource ; origine/ destination. En fin de période, un compte est débiteur si le débit est supérieur au crédit ; il est créditeur si le crédit est supérieur au débit.

2. Quels sont les enjeux de la normalisation de la comptabilité financière ?

a) Nécessité et enjeux de la normalisation

La normalisation de la comptabilité financière a pour objectif :

- de permettre d'effectuer des comparaisons, au niveau national et international ; on peut ainsi comparer les performances entre des entreprises d'un même secteur ;
- de faciliter les contrôles (pour éviter les fraudes, par exemple).

b) Organismes normalisateurs

Les organismes qui fixent les normes de la comptabilité financière sont :

- au niveau international, l'IFRS (International Financial Reporting Standard) ; les grandes entreprises françaises (les groupes cotés en Bourse) doivent le respecter ;
- au niveau national, le CRC (Comité de la réglementation comptable) et le CNC (Comité national de la comptabilité), qui élaborent des règlements.

c) La réglementation comptable française

Les textes qui prévalent en France sont :

- pour les comptes individuels, les règlements du CRC/ CNC intégrés au plan comptable général ou PCG ;
- pour les comptes consolidés (groupes cotés en Bourse), le règlement du CRC.

3. Pourquoi parle-t-on de contingence de la comptabilité de gestion ?

Contrairement à la comptabilité financière (générale) qui est destinée à l'extérieur de l'entreprise, la comptabilité de gestion traduit le fonctionnement interne de l'entreprise et n'est pas destinée à l'extérieur. Elle n'obéit à aucune réglementation et dépend de l'intérêt que lui porte l'entreprise.

4. Quel est le rôle de l'informatique dans la fonction comptable ?

a) Nécessité et impact sur l'organisation

L'informatisation de la comptabilité permet avant tout :

- de gagner du temps ;
- de réduire les risques d'erreurs.

En terme d'organisation dans l'entreprise, elle diminue le nombre de tâches répétitives (par exemple, à un numéro du plan comptable s'ajoute automatiquement son libellé) et fait évoluer le rôle comptable : débarrassé de certaines opérations, celui-ci se tourne davantage vers l'analyse de la performance, ce qui crée une véritable valeur ajoutée pour l'entreprise.

b) Logiciels adaptés à la fonction comptable

Les logiciels utilisés varient selon le type de comptabilité :

- une comptabilité autonome utilisera un progiciel de comptabilité financière seulement ;
- une comptabilité semi-intégrée utilisera plusieurs progiciels de comptabilité indépendants, répondant à plusieurs objectifs ;
- une comptabilité intégrée utilisera un PGI (progiciel de gestion intégrée) en réseau permettant le partage de l'information ; avec ce système, un seul module permet de réaliser

l'ensemble de la comptabilité financière (comptabilité générale), de la comptabilité de gestion et de la gestion des immobilisations.